

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

# Election législative

# L. BÉCAYS

Candidat Radical

## GRANDS HOMMES

Il paraît que la France n'a plus de grands hommes ! M. Edouard Drumont, directeur de la *Libre Parole*, a fait cette déolante constatation depuis la promulgation de la loi sur la Séparation. La persécution religieuse ne doit pas être étrangère à ce phénomène à jamais déplorable. Aucun grand homme ne peut décemment naître dans un pays dépourvu de moines et privé de jésuites.

D'ailleurs, quelle qu'en soit la raison, M. Drumont constate ce fait, qu'à part lui, il n'y a pas de grands hommes en France. S'il en était autrement, on l'aurait vu ce grand homme. On saurait où il vit. Un grand homme, ça ne reste pas incognito. Et M. Drumont, excepté quand il se contemple dans son miroir, ne voit pas de grand homme. Tout de même ces propos sont surprenants dans sa bouche. Il n'a pas réfléchi sans doute qu'il infligeait un démenti formel à tout son parti, à la *Libre Parole* elle-même, qu'il dérange... Pas de grands hommes en France ! Mais les journaux cléricaux-nationalistes en découvriraient plusieurs chaque semaine. Quel parti fut jamais plus fertile en grands hommes que le parti nationaliste. Il en enfantait par douzaines. Quand il parut sur l'horizon de France, ce fut comme une gerbe, comme un bouquet...

On nous présente d'abord Jules Guérin, auquel la *Libre Parole* éleva des autels pour apprendre plus tard à ses lecteurs que ce héros n'était qu'un canaille ! Puis, ce fut Esterhazy, qu'on célébrait en prose et en vers et qui incarne l'honneur nationaliste de l'armée jusqu'au moment où il ne fut plus possible de dissimuler au public qu'il n'était qu'un escroc, un proxénète et un traître...

Plus tard, on offrit à notre admiration le général Mercier, très honoré pour ses mensonges, ses faux témoignages et ses forfaitures, tant qu'on put le croire utile à la cause du parti des honnêtes gens, mais que les cléricaux ont abandonné depuis comme une vieille chaussure dont on ne peut plus faire usage.

Quant à Henry, si sa carrière fut courte, M. Drumont n'oserait pas dire qu'elle manqua de gloire. Aurait-il déjà oublié qu'il fut faussaire et parjure au service du parti de l'honneur et de la régénération nationale ? Mais ce n'est pas tout ; il y eut aussi comme grand homme M. Syveton, qui, dans le parti nationaliste représentait plus spécialement la Vertu.

Enfin n'était-ce pas aussi un grand homme que le colonel Marchand, qui revint d'Egypte comme Bonaparte pour finir dans la camelote des images d'Épinal...

Nous en oublions certainement, puisque nous ne citons ni Jules Le-maitre, ni François Coppée, ni Dérouté, ni bien d'autres, de ces héros flamboyants que la presse nationaliste représentait comme la plus pure gloire de France, qu'il fallait admirer, sous peine d'être de mauvais citoyens, qui devaient sauver notre pays et dont les noms même semblent au-

jourd'hui presque aussi défraîchis que ces vieilles étoffes trop longtemps enfermées au fond de profondes armoires.

Mais le pire destin qui pouvait leur échoir était de voir méconnus par M. Edouard Drumont, qui les déclare tous de petits hommes après s'être servi d'eux, parce qu'ils n'ont pas réussi à tuer la République, à mettre le Parlement dans leurs poches, à empêcher l'avènement de la Justice, à lancer l'Armée contre la Nation.

Car c'est là ce que rêvait Drumont et sa bande. Cet inquiet dégenéré, que hante le sombre espoir d'un Saint-Barthélemy de Juifs se fut contenté du pire aventurier qui aurait eu l'audace, la chance et la force de violenter la France. Son dédain pour tous ces hommes, qu'il exaltait est fait de toutes ses espérances abolies.

Il sent l'occasion irrémédiablement perdue. Il avait cru possible un instant le triomphe de ses abjectes doctrines et que l'âme de ce pays était assez pervertie pour les accepter. C'est la défaite qui est venue et lui, qui avait entrevu la gloire, voit le mépris monter autour de lui.

Son orgueil en rend tout le monde responsable excepté lui-même et tous ces hommes, dont il a si souvent célébré les hauts mérites, quand il escomptait leur influence, il nous les désigne aujourd'hui comme des incapables et des niais.

Il démolit maintenant les héros qu'il avait élevés, ne se doutant peut-être pas qu'il prouve ainsi son manque de bonne foi et qu'il avoue de la sorte n'avoir eu pour but que de tromper le public.

Mais la France ne juge pas les hommes à la même toise que M. Drumont. C'est déjà bon signe à ses yeux qu'ils ne soient pas grands au gré du directeur de la *Libre Parole*, car elle sait bien que ce n'est pas pour eux qu'il admire qu'elle trouvera de bons serviteurs et de loyaux républicains, Emile LAPORTE.

## EN RUSSIE

### Aux obsèques de Trépoïf

Sept personnes ont été arrêtées pendant le service religieux aux obsèques du général Trépoïf, pour avoir mal parlé du défunt en public.

### Une visite mal interprétée

M. Stolypine, président du Conseil, et M. Isvoïski, ministre des affaires étrangères, ont rejoint l'empereur à bord de son yacht, au large des côtes finlandaises, sans qu'il ait interrompu sa croisière. Il n'en a pas fallu davantage pour que le bruit courût aussitôt que la visite de Nicolas II en Allemagne devenait certaine, ou tout au moins son entrevue avec Guillaume II à Bjoerkoë. En réalité, le but du voyage des deux ministres serait uniquement la remise du rapport qu'ils font chaque semaine à l'empereur sur la situation intérieure.

### L'Attentat contre M. Stolypine

On a opéré douze nouvelles arrestations de personnes compromises dans l'attentat contre M. Stolypine. Toutes ont reconnu leur complicité.

A la tête des inculpés, se trouve une juive qui nia d'abord et qui fut ensuite convaincue par les dépositions des autres personnes arrêtées.

### Pillards condamnés

La cour locale, après trois jours de débats, vient de conclure le procès des pillards de la propriété de M. Morton, sujet anglais, dont la maison fut brûlée et qui perdit plus de 200.000 roubles.

Quatre accusés ont été acquittés, trente-sept condamnés à diverses peines de travaux forcés, et dix-huit à quatre ans de servitude aux compagnies de discipline.

### Les Massacres

A la suite de leur dernier échec, les organisateurs de pogrom ont ouvert une nouvelle campagne dans les colonies de leur organe et rééditent les histoires d'assassinats rituels. Ils accusent le directeur d'une maison de santé privée du meurtre d'un enfant chrétien par la transfusion du sang pour sauver une juive malade.

L'enquête officielle a prouvé que l'enfant était juif et qu'il mourut empoisonné accidentellement par un médicament, mais la campagne n'en continue pas moins.

L'Union du Peuple russe a lancé une proclamation excitant les chrétiens au massacre des juifs. Depuis, l'anxiété continue, car on frappe les juifs dans les rues.

## Ceux qui ont des Autos

Les autos ne manquent pas à la Chambre ni au Sénat.

D'abord, il y a la plupart des ministres. Ce moyen de locomotion rapide les séduit, et presque tous ont remplacé le bon vieux coupé ou l'antique victoria attachés à leur ministère, par une bonne machine. Seul, peut-être M. Thomson reste fidèle à la race chevaline et se montre volontiers en landau comme s'il allait à la noce. M. Barthou, M. Etienne, M. Clemenceau sont des fervents du tuffeuf. Ainsi, les affaires de l'Etat sont menées plus vite et peut-être plus rondement.

M. de Dion a une auto, naturellement. M. Berteaux aussi. Feu Archéaon venait au Parlement dans un jolie voiture laquée blanc. M. Gaston Meunier possède plusieurs voitures ; M. Schneider, du Creusot, également, mais comme il ne vient jamais à la Chambre, on ne les voit pas au quai d'Orsay.

Il y a M. Louis Dreyfus, M. Gast. Il y avait aussi M. Jaluzot, qui, depuis...

Mais la cour d'arrivée est trop petite à la Chambre pour que les voitures puissent y stationner longtemps. On les envoie attendre plus loin, sur le quai, de sorte qu'on ne peut juger d'un coup d'œil de toutes les richesses parlementaires.

Au contraire, au Sénat, les carrosses de ces messieurs stationnent à l'aise dans l'immense cour de Marie de Médicis, et l'on a plaisir à constater que le nombre est grand des vieux serviteurs de la République qui ont le moyen de ne pas aller à pied.

Côté des voitures confortables, à marchepied très bas pour faciliter la montée, voici l'auto de M. Rouvier, celle du général Billot, celle de M. Magnin, etc.

Quand la séance est levée, tout cela se met en mouvement, et l'on croirait voir le départ d'une course, la Coupe du Sénat.

Mais si tous les députés et sénateurs ne possèdent pas d'automobiles, il en est bien peu qui pendant les vacances, n'aient goûté à la joie de faire de la vitesse. Ils ont toujours des amis ou de simples connaissances, plus aisés qui se font une joie de mener M. le député ou M. le sénateur en excursion ou en voyage. On les voit débarquer sur les plages et dans les villes d'eaux, couverts de cache-poussière et ornés de lunettes comme de simples millionnaires.

Ce qui prouve que la sympathie pour le personnel législatif se déve-

loppe de jour en jour parmi les classes riches, malgré les tendances au socialisme.

## Le Costume Ecclésiastique

Malgré le peu de jours dont elle dispose, l'Assemblée des évêques a trouvé le temps de s'occuper d'une question secondaire, mais importante : celle du costume ecclésiastique.

Depuis que la soutane n'est plus protégée par la loi, bien des plaisants ont saisi l'occasion de la faire servir à des fins autres que pieuses.

On a vu, sur les boulevards parisiens, un camelot qui, vêtu en prêtre, distribuait devant les cafés des prospectus obscènes.

Le prochain carnaval verra sans nul doute une orgie de frocs et d'ornements sacrés.

Emus de ce scandale, quelques prélat — et ce ne sont pas là les moins réactionnaires — ont émis le vœu de renoncer, à la ville, au port de l'habit sacerdotal. Ils proposent de revenir à la courte soutanelle — en forme derredingote à collet droit — qui fut le costume général des prêtres français vers 1830 et se perpétua, dans le clergé romain, jusqu'en septembre 1870.

Sans doute, rien n'empêchera les facétieux de s'en parer.

Mais, ce vêtement étant celui des pasteurs protestants, des clergymen anglais, suédois, allemands, américains de toutes sectes et de toutes dénominations, le clergé catholique romain ne sera plus directement et exclusivement atteint par ces parodies.

1907 verra peut-être, la fin de la soutane.

## UN CANARD EN NICKEL

Les chaleurs estivales, écrit un de nos confrères parisiens, seraient-elles favorables à l'éclosion des canards ? Le fait est qu'en ce moment il y en a un qui depuis trois jours a fait le tour de la presse sans distinction d'importance et d'opinions.

On annonce à grand fracas que d'ici peu de temps les sous de cuivre vont disparaître et se voir remplacer par de coquets jetons de nickel qui feront le bonheur de tous les Français.

Tel confrère, dans une audacieuse envolée poétique, chante un hymne d'allégresse où l'infâme scu de cuivre, honni, bafoué, disparaît devant les rayons blouissants du pur et limpide nickel ; tel autre confrère reçoit les confidences d'un haut fonctionnaire des finances, homme fortement documenté.

Enfin, un grand journal du soir décrit les recherches et les études poursuivies fiévreusement à la Monnaie afin de déterminer le type de la pièce de deux sous en nickel.

Un peu honteux de nous être ainsi laissé distancer par tant d'importants confrères, nous nous sommes rendu au ministère des finances afin d'essayer d'obtenir quelques renseignements complémentaires pour nos lecteurs.

Nous sommes reçu par l'aimable chef de cabinet, M. Grand, auquel nous adressons notre supplique.

— Des détails sur les sous de nickel ? Mais il n'est pas question de frapper des sous en nickel !

— Comment, mais les études poussées avec activité ?

— Depuis que M. Rouvier a quitté le ministère des finances, son projet a été abandonné, et on ne parle plus des sous en nickel.

— Cependant, la Monnaie frappe des spécimens...

— La Monnaie prépare les émissions nécessaires et prévues des pièces de 25 centimes en nickel qui compléteront la circulation de ce numéraire.

— Alors, la nouvelle ?

— Un simple canard d'été.

— Alors M. Poincaré ne marche pas ?... Il a les pieds nickelés ?...

## La mort blanche

Les accidents de montagnes se multiplient. L'autre jour, c'était un jeune écrivain qui mourait dans les Pyrénées, si hospitalières d'habitude, de Luchon. Hier, on apprenait à la fois la mort d'un Suisse, dans les crevasses du mont Blanc et la disparition d'un de nos touristes de Lille et de ses deux guides, dans les Alpes bernoises.

Jamais les cimes et les glaciers n'auront détruit autant de vies humaines que cette année. L'alpinisme n'est pas seulement un sport, il est devenu une passion fougueuse. Un philosophe d'autrefois attribuait aux hommes la manie de monter sur les lieux élevés, Ce philosophe qu'on a fort raillé, avait raison. En tout cas, les goûts de notre époque légitiment son assertion.

Il n'y a guère moyen d'empêcher les gens de courir à la « mort blanche », comme l'a dénommée un romancier d'Outre-Rhin. Pour éviter tout à fait ces accidents effroyables dont on suit en quelque sorte le déroulement au télescope, il faudrait entourer les massifs montagneux de palissades, ce qui serait puéril et difficile.

Mais on peut conseiller aux ascensionnistes la prudence.

Dans les trois quart des cas, c'est à leur témérité que les audacieux graveurs du mont Blanc ou de ses satellites doivent leur triste fin. Ou bien ils montent sans guide à travers les glaciers, alors qu'il est maintenant presque partout des pistes reconnues, ou bien ils veulent se hisser sur les sommets vierges que nul n'a atteints. Après tout, on ne saurait interdire aux gens de périr s'ils y tiennent absolument.

Mais ils ont une famille et ils devraient songer à elle lorsqu'ils exposent leur existence. Autant on doit admirer l'explorateur qui s'avance sur le pôle ou qui parcourt les déserts africains, autant il faut déplorer la folie de ceux qui sans intérêt pour leurs semblables, courent à la « mort blanche ». Il y a là une passion bizarre et qui est bien de notre époque, car nos ancêtres n'avaient jamais éprouvé le besoin de chevaucher une pointe de roc, à deux milles mètres au dessus d'un abîme.

## INFORMATIONS

### Parti radical et radical-socialiste

#### Comité Exécutif

Le Comité Exécutif se réunira en séance plénière le mercredi 26 septembre, à 9 h. du soir.

#### CONGRÈS DE LILLE

Le Bureau du Comité Exécutif a l'honneur de rappeler aux Comités, Ligues, Fédérations, Groupes, élus et citoyens adhérents au Parti que le 6<sup>e</sup> Congrès annuel du Parti se tiendra à Lille, au théâtre du Kursaal, les 18, 19, 20 et 21 octobre 1906.

Sont admis au Congrès :

1<sup>o</sup> — Les membres du Sénat, de la Chambre des députés, des Conseils généraux et d'arrondissement, appartenant au Parti républicain radical et radical-socialiste ;

2<sup>o</sup> — Les délégués des Comités, Conseils Municipaux, Ligues, Unions, groupes de Libre-Pensée, Cercles, Loges, acceptant le programme élaboré et voté aux Congrès annuels du Parti, et justifiant d'une adhésion au Parti antérieure au 31 juillet 1906 ;

3<sup>o</sup> — Les rédacteurs en chef des journaux quotidiens radicaux et radicaux-socialistes de Paris ;

4<sup>o</sup> — Les rédacteurs en chef des journaux radicaux et radicaux-socialistes des départements ou un rédacteur spécialement désigné par le rédacteur en chef.

La cotisation des adhérents individuels est de 10 fr. La cotisation des groupes est de 10 fr pour un délégué et de 5 fr. pour chacun des délégués en plus du premier ; les groupes ont droit à un délégué par 50 membres ou par fraction de 50 membres.

Des coupons de demi-tarif seront

demandés pour le voyage des congressistes en chemin de fer. Le dernier délai pour l'obtention des coupons de demi-tarif a du être fixé au 4 octobre au soir. Le secrétariat ne peut s'engager à faire obtenir des demi-tarif aux congressistes dont l'inscription serait apportée après cette date.

Tout nous permet de penser que le Congrès de Lille sera une manifestation politique aussi importante, tout autant par la nature des questions qui y seront discutées que par le nombre des Congressistes, que le furent les précédents Congrès.

Il importe que les groupes adhérents et les élus, se réclamant du Parti, sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissement, prennent tous part au Congrès et nous envoient sans tarder leur adhésion.

Grâce à leur concours, sur lequel le Bureau du Comité Exécutif sait pouvoir compter, le Congrès de Lille sera l'expression fidèle de la vitalité et de la puissance du grand Parti radical et radical-socialiste.

### Pour le Bureau du Comité Exécutif,

Le Secrétaire permanent,  
Louis TISSIER  
Docteur ès-sciences.

### Déclaration de M. Brisson

Dans une interview avec un rédacteur de l'*Observateur Catholique*, de Milan, M. Brisson a déclaré : 1. Qu'on ne fermera pas les églises ; 2. qu'on ne modifiera pas la loi de séparation ; 3. que le gouvernement, à aucun prix, n'est disposé à négocier avec le Vatican.

### Au Convent maçonnique

Avant de se séparer, le Convent a adopté à la presque unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le Convent, restant fidèle au principe de la représentation proportionnelle voté par l'Assemblée générale de 1898 et approuvé par la consultation récente des loges, affirme à nouveau son désir de voir réaliser cette réforme dans le plus bref délai. »

Enfin le Convent a clos ses travaux, après avoir entendu le rapport de sa commission de propagande et le discours de l'orateur de l'Assemblée, M. Debierre, professeur à l'Université de Lille.

### Les déclarations de guerre

L'Institut de droit international a commencé ses travaux par l'examen d'une importante question du droit des gens : Faut-il que la guerre soit précédée d'une déclaration formelle ?

L'Institut a voté le texte suivant : « 1. Il est conforme aux exigences du droit international et à la loyauté que les nations se doivent, dans leurs rapports mutuels, ainsi que pour l'intérêt commun de tous les Etats, que les hostilités ne puissent commencer sans un avertissement préalable et non équivoque ;

2. Cet avertissement peut avoir lieu soit sous une forme de déclaration de guerre pure et simple, soit sous forme d'un ultimatum dûment notifié à l'adversaire par l'Etat qui veut commencer la guerre ;

3. Les hostilités ne pourront commencer qu'après l'expiration d'un délai suffisant pour que la règle d'avertissement préalable et non équivoque ne puisse être considérée comme éludée. »

### Contre le duel

En présence de la recrudescence des duels motivés par des polémiques de presse, le comte de Romanos, ministre de la Justice d'Espagne, projette d'édicter les dispositions suivantes :

Tout duel, avant d'avoir lieu, devra nécessairement être jugé par un tribunal d'honneur dont feront partie, outre les témoins des combattants, trois juges appartenant à l'organisme officiellement constitué ; lesdits juges seront désignés et nommés par les témoins.

Pour les duels entre journalistes,

ou quand l'un des combattants au moins sera journaliste, il existera une disposition générale en vertu de laquelle l'Association de la presse sera invitée à nommer une commission permanente qui fournira les juges au tribunal d'honneur. Les décisions de ce tribunal seront effectives dans le délai de 24 heures et ses membres pourront, s'ils le jugent nécessaire, imposer des amendes et des peines comme un tribunal de justice.

Tout duel qui serait concerté sans se soumettre au jugement de ce tribunal d'honneur, sera qualifié de délit et les délinquants seront poursuivis pour lésions, blessures ou homicide, suivant le résultat de la rencontre.

### Petites Nouvelles

M. Doumergue, ministre du commerce, a présidé dimanche la fête annuelle du Comice agricole de l'arrondissement de Bazas.

Le poète et historien littéraire Oscar Levantin vient de mourir à Stockholm.

Les vétérans de Magenta se sont rendus à Melynano déposer, au nom du gouvernement français, une couronne sur l'ossuaire des combattants morts.

La santé du sultan Abdul Hamid est très grave; le sultan est en effet atteint d'un cancer au foie et ce cancer est inopérable.

Le Syndicat des sous-agents des postes et télégraphes a donné dimanche au manège du Panthéon, rue Lhomond, un meeting en faveur des libertés syndicales et du repos hebdomadaire.

### CHRONIQUE LOCALE

La répression de la fraude sur les vins

Fortement préoccupé, au début de la période des vendanges, des effets que peuvent avoir les opérations illicites sur la campagne à venir, le ministre des finances estima qu'il y avait lieu de rappeler aux agents des contributions indirectes l'importance du contrôle qui leur incombait et l'appui efficace et sans réserve que le gouvernement entendait apporter aux récoltants et à la production honnête.

Les directeurs des contributions indirectes viennent, en conséquence, de recevoir les instructions suivantes :

« A de nombreuses reprises, l'administration a insisté pour que le service s'attache particulièrement à la répression de la fraude sur les vins. Par ses circulaires 453 du 1<sup>er</sup> août 1900, 539 du 26 août 1903, et 572 du 19 juillet 1904 et 613 du 8 août 1905, notamment, elle a signalé la nécessité de veiller à ce que les opérations de sucrage soient partout renfermées dans les limites légales, d'apporter la plus grande activité à la recherche des abus que ces opérations peuvent engendrer et de ne négliger aucun effort pour enrayer des manœuvres qui portent le préjudice le plus grand aux intérêts de la viticulture.

« De son côté, la chancellerie a adressé au parquet des instructions qui ont été reproduites dans la lettre autographiée n° 270, du 12 mai 1905, pour les inviter à assurer de la manière la plus énergique la répression des falsifications de toute nature concernant les vins.

« A l'approche de la nouvelle récolte, je vous invite à faire appel au dévouement du personnel placé sous vos ordres, pour qu'il poursuive plus rigoureusement que jamais les fraudes dont il s'agit.

« Emus de la situation qui est faite à la viticulture nationale, les pouvoirs publics ont témoigné la volonté d'y mettre un terme.

« Les agents de l'administration, aux divers degrés de la hiérarchie, ont le devoir de seconder ces vues, et je compte qu'ils sauront apporter dans l'accomplissement de cette partie importante de leurs obligations, un redoublement de zèle et d'activité. »

L'incorporation des hommes du service auxiliaire

La France Militaire annonce que les hommes du service auxiliaire, au nombre de 11 000 environ, incorporés pour la première fois cette année, seront appelés du 6 au 8 octobre prochain.

Ils recevront une instruction rudimentaire, sans armes, et occuperont des emplois d'ordonnances des officiers non combattants, d'ouvriers, de planton, etc., de manière que tous les soldats valides actuellement occupés à des fonctions sédentaires, soient rendus à l'instruction.

Néanmoins, ils n'en sont pas moins militaires et, comme tels, seront astreints à toutes les règles de la discipline, ainsi qu'à toutes les obligations imposées par la loi et par les règlements militaires autres que ceux qui visent la préparation à la guerre.

Ils devront donc recevoir la même

éducation morale que les autres soldats et acquérir dans les mêmes conditions que ces derniers des notions suffisantes sur la hiérarchie militaire, la discipline, les devoirs des hommes dans leurs foyers, le Code de justice militaire, le service intérieur et le service des places.

Les régiments d'infanterie des troupes métropolitaines et coloniales et les régiments d'artillerie coloniale ne recevront pas d'hommes du service auxiliaire. Ces affectations se feront d'après l'ordre d'inspection sur les listes de recrutement.

### Les dispensés

A la suite de nombreuses demandes d'explication auxquelles ont donné lieu les dernières dispenses, on a demandé au ministre de la guerre quelle était exactement la situation. Voici les explications qui ont été fournies relativement au décret du 13 avril dernier, relatif aux dernières dispenses de la loi de 1889.

Ce décret n'a fait que rétablir la période d'engagement de trois ans d'avril prévue par la loi et qui avait à tort paru contestable.

Il n'en est pas moins vrai que, d'une part, les dispenses n'ont pas été rétablies, car la loi de 1889 restant en vigueur jusqu'au 23 mars 1906 — date à laquelle devenait applicable la loi de deux ans — n'ont été admises au bénéfice des dernières dispenses que les jeunes gens remplissant avant le 23 mars 1906 les conditions d'âge et de scolarité requises par la loi de 1889 suivant leur droit.

D'autre part, cette mesure n'a été nullement spécialisée aux instituteurs et aux ouvriers d'art, mais concerne tous les dispensés de l'article 23 de la loi de 1889 sans distinction.

Toutefois, pour des raisons d'ordre pratique et militaire — temps nécessaire pour la constitution des jurys d'art, etc., — la jouissance du droit précité, au lieu de s'arrêter au 23 mars dernier, a été prorogée jusqu'au 9 octobre prochain.

### CAHORS

#### Bonne foi

La Petite Gironde publiait hier l'entrefilet suivant :

#### Le Pont-Neuf

Un télégramme de M. le ministre de l'intérieur au préfet vient d'arrêter les travaux de démolition du Pont-Neuf en présence des protestations unanimes contre cet acte de vandalisme. Cette intervention était à prévoir et à désirer. Les contribuables cadurciens se rejouiront car le projet actuel en fer coûtait 277.000 fr. de plus que tout autre projet en maçonnerie.

Pour une information exacte, voilà une information exacte :

1<sup>o</sup> Il n'est pas vrai que des protestations unanimes se soient élevées contre la démolition du pont. Il est au contraire absolument indiscutable, qu'à part les intéressés, cette question du pont laisse très indifférent la masse de nos concitoyens.

2<sup>o</sup> Il n'est pas vrai qu'un pont en fer puisse coûter 277.000 francs DE PLUS qu'un pont en maçonnerie, puisque le pont en fer coûterait seulement 200.000 francs en totalité.

A ces deux réserves près l'information de la Petite Gironde est exacte !!!

#### Election législative

Nous croyons savoir que l'élection législative de Figeac est fixée au 21 octobre.

#### Conseil général

Le conseil général se réunira le 2 octobre.

#### Lycée Gambetta

Par décret, M. Talbert est nommé professeur d'histoire au Lycée Gambetta.

#### Collège de filles

Mlle Condeminal est nommée professeur de sciences au collège de filles de Cahors.

#### Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral : Mmes Cayrol, de Prouillac (Gourdon), est nommée adjointe à Bétaille. Afaux, de Saint-Jean-Lagineste, à Sainte-Croix.

Ginibre, de Lacabrette (Castelnau), à Saint-Paul-Labouffle.

#### Armée Territoriale

Par décision ministérielle du 22 septembre 1906, ont reçu les affectations suivantes :

Régiment d'infanterie de Cahors : M. Bruel, lieutenant à l'escadron territorial de cavalerie légère de la 17<sup>e</sup> région; M. Punas, sous-lieutenant de réserve au régiment de Tulle.

Au 131<sup>e</sup> régiment territorial : M. Durbuch, lieutenant aux services spéciaux de la 17<sup>e</sup> région.

### Mouvement des instituteurs

#### Stagiaires

Sont nommés :

Mlles Lacheneau, de Bétaille adjointe à Montvalent, chargée d'école; Courounet, de Faycelles adjointe à Prouillac (Gourdon), chargée d'école.

M<sup>me</sup> Arènes, de Montvalent à Faycelles, adjointe.

M. Delpech, en congé pour service militaire, à Sabadel en remplacement de M. Vidal, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Fournié, en congé pour service militaire, à Vayrac, adjoint.

M. Floirac, en congé pour service militaire, à Bagnac, adjoint.

M. Bédudé, de Cressensac adjoint, à Lacabrette, chargé d'école.

M<sup>me</sup> Bédudé, de Cressensac, adjointe, à Lacabrette chargée d'école.

M. Couaillac, de Castelnau adjoint, à Labastide-Marnhac, en remplacement de M. Turlan, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Murat, en congé pour service militaire, à Cressensac, adjoint.

M<sup>lle</sup> Cazabone, de Couzou, à Cressensac, adjointe.

#### Baccalauréat

Les compositions se feront simultanément à Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes et Toulouse :

Lundi 15 octobre, à six heures trois quarts du matin. — Composition française : Rhétorique, latin-grec, latin-langues vivantes, latin-sciences, sciences-langues vivantes. — Lundi 15 octobre, à une heure trois quarts du soir. Version latine : Rhétorique, latin-grec, latin-langues vivantes, latin-sciences.

Mardi 16 octobre, à six heures trois quarts du matin. — Version grecque : latin-grec, composition scientifique : latin-sciences, sciences-langues vivantes; langues vivantes : moderne (1<sup>re</sup> partie) : composition de philosophie; moderne (2<sup>e</sup> partie), lettres-philosophie. — Mardi 16 octobre, à une heure trois quarts du soir. Langues étrangères : latin-langues vivantes, sciences-langues vivantes; composition française : moderne (1<sup>re</sup> partie); dissertation philosophique; baccalauréat secondaire (2<sup>e</sup> partie), mathématiques.

Mercredi 17 octobre, à six heures trois quarts du matin. — Composition de sciences : baccalauréat classique (2<sup>e</sup> partie), lettres-mathématiques; baccalauréat moderne (2<sup>e</sup> partie), lettres-mathématiques. Composition mathématiques : baccalauréat secondaire (2<sup>e</sup> partie), mathématiques.

Mercredi 17 octobre, à une heure trois quarts du soir. Composition de sciences physiques : baccalauréat secondaire (2<sup>e</sup> partie), mathématiques.

Jeudi 18 octobre, à six heures trois quarts du matin. — Composition de sciences : baccalauréat moderne (2<sup>e</sup> partie), lettres-sciences; composition de philosophie : baccalauréat classique (2<sup>e</sup> partie), lettres-philosophie; composition de philosophie : baccalauréat secondaire (2<sup>e</sup> partie), philosophie.

#### Conseil d'arrondissement de Cahors

Le Conseil d'arrondissement de Cahors s'est réuni le 24 septembre courant à 10 heures du matin, à l'hôtel de la Préfecture sous la présidence de M. Mazières, président, pour la 2<sup>e</sup> partie de la session de 1906.

Etaient présents : MM. Mazières, Pagès, Deltit, Bénays, Fournier, D<sup>r</sup> Gélis, Phalip, Durand et Mazélie.

M. Colombié, conseiller de Préfecture, délégué de M. le Préfet, assiste à la séance.

M. Pagès, secrétaire, donne lecture du procès-verbal des deux dernières séances. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. le Président donne connaissance au conseil du rapport de M. le Préfet sur le répartition.

Le conseil, après délibération, en ce qui concerne les contributions foncières (propriétés non bâties) et des portes et fenêtres, adopte les chiffres arrêtés par le Préfet dans son arrêté du 13 septembre 1906 et, en ce qui concerne la contribution personnelle-mobilière, par 6 voix contre 3, adopte le projet n° 3 qui tient compte seulement des valeurs locatives d'habitation. — Ce projet est le même que celui adopté les années précédentes.

Sur la proposition de M. Fournié, le conseil à l'unanimité, émet un vœu tendant à ce que les travaux projetés sur le chemin de Belmont à Gardemont soient donnés sans retard à l'adjudication, ce chemin étant devenu absolument imparcable.

Sur la proposition de Mazélie et à l'unanimité, le conseil émet un vœu tendant à ce que le Conseil Général veuille bien maintenir au premier rang, conformément aux conclusions du rapporteur de la commission des travaux publics, le projet de création du tramway de Castelnau à St-Céré.

La séance est levée à onze heures.

### CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni samedi soir, à huit heures et demie, sous la présidence de M. Darquier, maire.

Etaient présents : MM. Darquier, Carlin, Cayrac, Dézas, Ressayre, Teyssonières, Cagnac, Dulac, Ausset, Agar, Clary, Vincens, Delpert, Fernandez, Gayet, Vidal, Bras, Orliac, Blanc, Arnaudet, Sastrés.

M. Dulac est désigné comme secrétaire. M. le maire fait connaître au conseil le but de cette réunion extraordinaire.

Cette réunion est provoquée par la décision du ministre au sujet de l'arrêt des travaux de démolition du Pont-Neuf. Cet arrêt entraînera le paiement de fortes indemnités envers l'entrepreneur; dans ces conditions, la ville doit donc dégager sa responsabilité.

M. le maire propose alors de voter la motion suivante :

« Le conseil municipal de Cahors, attendu qu'après longues et mûres études, la reconstruction du Pont-Neuf fut décidée; que le conseil municipal et le conseil général du Lot, après discussions, ont accepté le projet présenté par le service vicinal; que les diverses objections qui pouvaient être faites à ce projet furent présentées, mais repoussées; que les diverses subventions du département et de l'Etat furent régulièrement accordées; que l'adjudication fut faite et malgré certaines oppositions, approuvée par l'autorité compétente :

« Attendu que la reconstruction du Pont-Neuf étant un travail communal régulièrement voté et subventionné, c'est l'autorité municipale qui est chargée de diriger les travaux, que la loi du 5 avril 1884, les circulaires ministérielles du 4 avril 1870 et du 24 mai 1894 ne laissent aucun doute à ce sujet; qu'elles disent notamment : « Qu'il appartient au maire en ce qui concerne la vicinalité » ordinaire d'employer les crédits suivant le vœu des assemblées municipales, d'imprimer aux travaux l'impulsion et la direction qui leur paraissent conformes aux intérêts, bien entendus, de la commune; que les agents voyers ne doivent intervenir que comme simples auxiliaires et sont tenus de suivre les indications des maires dont ils ne sont, dans ce cas, que les agents d'exécution. »

« Attendu que les travaux sont commencés; que des sommes considérables sont déjà exposées; que l'arrêt des travaux, qu'il soit provisoire ou définitif, entraînera de grosses responsabilités pécuniaires;

« Après en avoir délibéré, décide de maintenir énergiquement la délibération par laquelle il avait décidé la reconstruction du Pont-Neuf, suivant le projet du service vicinal;

« Proteste contre la décision prise par M. le ministre de l'intérieur d'arrêter les travaux, décision qui apparaît d'ailleurs en contradiction avec les lois et règlements en vigueur, et dans tous les cas soncieux de dégager, la ville de Cahors laisse à ceux qui voudront les assumer les responsabilités des conséquences financières qu'entraînera l'arrêt provisoire ou définitif des travaux du Pont-Neuf »

M. Teyssonières, sous le bénéfice de réserves, accepte la motion du maire.

Cette motion est votée à l'unanimité.

### Avis

En exécution de la loi sur le repos hebdomadaire, les pharmacies de Cahors seront fermées de midi à 10 heures du soir, les Dimanches et jours de fêtes à partir du Dimanche 30 septembre courant.

En cas d'urgence ou d'accident, le public devra s'adresser au bureau de police, Hôtel-de-Ville, où une personne chargée de ce soin fera délivrer les médicaments nécessaires.

Les eaux minérales et les spécialités ne seront pas délivrées.

### Tribunal correctionnel

Dans son audience de vacations, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

Le nommé Bouvard (Philippe), 46 ans, inculpé de mendicité et vagabondage, est condamné à huit jours de prison; ce sera sa soixante-troisième condamnation.

Le nommé Auguste-Charles Fournié, de Nantes, né en 1883, est condamné pour le même délit à huit jours de prison; mais comme c'est sa première condamnation, le tribunal lui accorde la loi de sursis.

Plusieurs disciples de Nemrod qui se refusent à se mettre en règle avec la loi, c'est-à-dire à payer un permis, sont condamnés à des amendes variant entre 16 et 25 fr.

Le tribunal rend son jugement dans une affaire de diffamation : elle relaxe le prévenu, un nommé Boyer, de Castelnau.

### SOUDE COTELLE

10 cent. — LE PAQUET — 10 cent.

### Nos DÉPÊCHES

Paris, 24 septembre, 1 h. 20 s.

#### Incendie du Théâtre des Bouffes à Bordeaux

Un incendie a complètement détruit dans la matinée le « Théâtre des Bouffes » à Bordeaux; il n'y a eu aucun accident de personnes.

### Démenti

Un rédacteur de l'Agence Fournier a interviewé M. Limantour, ministre des finances du Mexique, actuellement à Paris, qui l'a autorisé à démentir formellement les bruits d'un prétendu mouvement insurrectionnel à Veracruz.

### La grève des boulangers à Meaux

La grève des boulangers à Meaux paraît terminée; la situation est calme; un arrangement semble imminent.

### En Russie

Des troubles ont éclaté à Sosnowice; les cosaques ont tué sans raison 10 ouvriers mineurs et en ont blessé 22.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 25 septembre, 1 h. 15 s.

### Un gros lot

Le n° 272.447, ville de Paris 1899, gagne 100.000.

### A propos de l'abbé Delarue

Un rédacteur de l'Agence Fournier a interviewé ce matin M. Germain, juge d'instruction à Etampes. Le magistrat déclara n'avoir jamais délivré aucun mandat d'arrêt car il n'eut jamais d'opinion bien arrêtée sur la réalité du crime.

### Le prochain Conseil des ministres

Au cours du prochain Conseil des ministres, qui aura lieu jeudi, on examinera le mouvement diplomatique; on fixera la date de rentrée du Parlement et l'ordre du jour. Après le règlement des questions qui doivent lui être posées, le Gouvernement demandera à la Chambre de discuter le projet des réformes sociales. On pense que le Parlement rentrera le 23 octobre.

AGENCE FOURNIER.

### Arrondissement de Cahors

#### Castelnau

##### LE COMICE AGRICOLE

En dépit des déclarations et des faits qui, par ailleurs, essayent de discréditer la municipalité républicaine de Castelnau, en dépit des injures qu'hebdomadairement quelques tristes peronnages que nous démasquerons avant peu, déversent sur plus honnêtes qu'eux, la fête de dimanche a été superbe.

Sans doute, le Comice de dimanche n'était qu'une fête agricole; mais en présence de l'hostilité manifestée par la réaction qui s'était abstenue de participer à ce Comice, la journée de dimanche fut une fête républicaine, à laquelle assistaient MM. Cocula, sénateur, Pauliac, président du Conseil Général, Darquier, maire de Cahors, qui étaient venus apporter à leur ami de Monzie et à la municipalité de Castelnau leur témoignage de profonde et de cordiale solidarité.

Le concours de la race bovine, ovine a été remarquable, ainsi que l'exposition d'outils aratoires, de produits agricoles.

Le soir à 4 heures, eut lieu sous le préau de l'école des garçons la distribution des récompenses.

C'est aux sons de la Marseillaise que s'est ouverte la séance au cours de laquelle devait avoir lieu cette distribution.

Dès que les personnalités politiques et les membres du jury du Concours eurent pris place sur l'estrade, M. Mazélie, le dévoué maire de Castelnau prit la parole pour saluer les membres assistants et le délégué de l'administration préfectorale, M. Colombié, conseiller de préfecture.

M. Colombié en d'excellentes paroles exprime les regrets du Préfet de n'avoir pu venir assister à cette fête et remercie vivement la municipalité de Castelnau de l'accueil chaleureux qu'elle a fait au représentant de l'administration.

Il salue les nombreux agriculteurs qui ont bien voulu participer à ce comice qui obtient d'aussi beaux succès et affirme la sollicitude à leur égard de gouvernement de la République.

De vifs applaudissements accueillent l'excellent discours de M. Colombié.

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fait la critique du concours qui a été remarquable.

Il donne des indications aux agriculteurs et aux éleveurs; il engage les propriétaires à s'intéresser aux œuvres d'assurance mutuelle, au crédit agricole.

M. de Monzie, conseiller général, prend ensuite la parole.

Il remercie le délégué du Préfet du Lot d'être venu apporter les sympa-

thies du gouvernement et il adresse une chaleureuse bienvenue à MM. Cocula et Pauliac qui ont bien voulu affirmer leur sympathie aux cultivateurs du canton de Castelnau en répondant à l'appel des organisateurs du comice.

M. de Monzie dit néanmoins que depuis deux ans le Comice ne semble pas avoir toute l'importance qu'il devrait avoir; il manque un peu d'entraînement, mais il espère que les propriétaires comprendront leurs intérêts et ceux de l'agriculture.

Puis il parle des mutualités et se déclare hostile aux divers systèmes préconisés par M. Quercy.

M. de Monzie expose ensuite la question des tramways; il dit que la construction d'une ligne de tramways à Castelnau rendrait de grands services et il espère que satisfaction sera donnée.

Il remercie tous ceux qui sont venus à cette fête et assure la population de Castelnau de son dévouement.

Des applaudissements saluent les belles paroles de M. de Monzie.

M. le maire se lève aussitôt et fait justice des bruits divers qui circulent dans le canton, à savoir que M. de Monzie aurait l'intention d'abandonner Castelnau.

Il donne rendez-vous aux électeurs à l'année prochaine, pour affirmer leurs sympathies au vaillant conseiller général de Monzie.

M. de Monzie remercie M. Mazélie. A ce moment, M. le docteur Darquier apparaît. Au milieu des applaudissements unanimes, M. de Monzie souhaite la bienvenue au maire de Cahors, et assure à nouveau la population de Castelnau de tout son dévouement.

Quand les applaudissements sont calmés le secrétaire du Comice donne lecture du palmarès :

#### 1<sup>re</sup> CATÉGORIE. — ESPÈCE BOVINE

##### Taureaux

1<sup>er</sup> prix, 30 fr. Brugol G. à Lafigayrade.  
2<sup>e</sup> — 20 fr. Vignals B. aux Vignals.  
3<sup>e</sup> — 10 fr. Astorg à Loustalnès.  
Prix supplémentaire, Gausserès à Thézels.  
Soubric, à Flaugnac.

##### Vaches pleines ou suitées

1<sup>er</sup> prix, 25 fr. Reygasse.  
2<sup>e</sup> — 20 fr. Laval.  
3<sup>e</sup> — 15 fr. Bonnet.  
4<sup>e</sup> — 10 fr. Bourges.  
5<sup>e</sup> — 5 fr. Gausserès Baptiste.  
Prix sup. 5 fr. Gausserès au Grillau.  
— 5 fr. Ca-telnau.  
— 5 fr. Buzenac.  
— 5 fr. Dalmié.  
— 5 fr. Rigal.  
— 5 fr. Desseaux.  
— 5 fr. Delrieu.  
— 5 fr. Buzenac.

##### Génisses de 1 à 3 ans

1<sup>er</sup> prix, 20 fr. Caniac.  
2<sup>e</sup> — 15 fr. Desseaux.  
3<sup>e</sup> — 10 fr. Gauthie.  
4<sup>e</sup> — 5 fr. Buzenac.  
Prix sup. 5 fr. Delrieu.

#### 2<sup>e</sup> CATÉGORIE. — ESPÈCE CHEVALEINE

1<sup>er</sup> prix, 15 fr. Sahuc à Gouves.  
2<sup>e</sup> — 10 fr. Gilles.  
3<sup>e</sup> — 5 fr. Gauthie.  
Prix sup. 5 fr. Long.  
— 5 fr. Loques.

#### 3<sup>e</sup> CATÉGORIE. — ESPÈCE OVINE

##### Béliers

1<sup>er</sup> prix, 10 fr. Vignals.  
2<sup>e</sup> — 8 fr. Gausserès.  
3<sup>e</sup> — 5 fr. Bonnet à Laure.  
Prix sup. 5 fr. Castelnau.  
— 5 fr. Laviale au Truffé.  
— 5 fr. Laviale à Cournord.

##### Brebis

1<sup>er</sup> prix, 15 fr. Gausserès.  
2<sup>e</sup> — 12 fr. Laviale à Cournord.  
3<sup>e</sup> — 9 fr. Castelnau.  
4<sup>e</sup> — 6 fr. Combas.  
Prix sup. 5 fr. Laviale au Truffé.  
— 5 fr. Bonnet à Laure.

##### Bœufs, Vaches et veaux de lait

1<sup>er</sup> prix, 10 fr. Vignals.  
2<sup>e</sup> — 8 fr. Laviale au Truffé.  
ANIMAUX D'ENGRAISSEMENT  
Animaux, moutons et brebis  
Pas d'exposants

#### 4<sup>e</sup> CATÉGORIE. — ESPÈCE PORCINE

##### Verrats

Pas d'exposants.

##### Truies pleines ou suitées

1<sup>er</sup> prix, 16 fr. Molles à Mothes.  
5<sup>e</sup> CATÉGORIE. — ANIMAUX DE BASSE-COUR

Oies, Canards.

Course de bicyclettes

Coureurs inscrits... 8
Partants... 7
1er, Gardes, 10 fr.
2e, Lamole, 5 fr.

La distribution des récompenses est terminée à 5 heures 1/2. La foule se rend presque aussitôt à l'école publique des filles où doit avoir lieu le banquet.

LE BANQUET

Cent cinquante convives environ prennent place à ce banquet dont le menu fut excellent et fut très goûté de tous les convives, et pour lequel les maîtres d'hôtel qui se servaient ont droit à de sincères félicitations.

A la table d'honneur avait pris place :

MM. de Monzie, Cocula, Pauliac, Colombi, conseiller de préfecture, Darquier, Carlin 1er adjoint au maire de Cahors, Mazellé maire de Castelnaud, Quercy professeur départemental d'agriculture, Lacaze maire de St-Paul, Feyt chef de division à la préfecture, Garrigues maire de Flaungnac, Cazas maire de Fontanes, Conquet, maire de Larroque-des-Arcs, Ausset, maire de Ste-Alauzie, Combélias maire de l'Hospitalet, Crayssac adjoint au maire de Cézac, Vilas, adjoint au maire de Castelnaud, Lavergne maire de Pern.

La presse était représentée par MM. Bergon du Réveil, Marmiesse de l'Union Républicaine, et Louis Bonnet du Journal du Lot.

Au dessert quand le café fut servi, la série de discours commença :

M. le maire de Castelnaud, au nom de la municipalité et du comice remercie tous les amis qui ont bien voulu venir rehausser la fête par leur présence: Il salue MM. Cocula, Pauliac, Colombi, Darquier, la presse et tous ceux qui ont organisé cette fête agricole qui en outre est bien républicaine.

De vifs applaudissements accueillent l'excellente allocution du maire de Castelnaud qui donne la parole à M. Colombi.

M. Colombi, au nom de l'administration préfectorale déclare qu'il est heureux d'avoir assisté à cette fête: il félicite les organisateurs d'être venus si nombreux au comice et remercie la municipalité de Castelnaud de l'accueil qu'elle lui a fait.

Il lève son verre à la prospérité du comice, à tous les convives et à M. Faillière président de la République Française.

De chaleureux bravos saluent les paroles de M. Colombi.

M. Pauliac se déclare heureux d'être venu servir la main aux républicains de Castelnaud: il est heureux de leur affirmer une vive sympathie.

M. Pauliac en quelques phrases d'une réelle éloquence examine la situation de l'agriculteur qui est surchargé d'impôts.

Il préconise l'impôt sur le revenu.

Puis il aborde la question politique et examine la campagne qui a été faite lors des élections contre les candidats républicains.

Il rappelle la fameuse campagne des inventaires et met en garde les électeurs contre les tentatives violentes de la réaction.

En ce moment des élections, les injures, les calomnies étaient déversées à jet continu contre les républicains: le résultat des élections n'en a pas été moins bon.

Eh bien, aujourd'hui la réaction essaiera d'employer les mêmes procédés: elle parle de désordres, de guerre civile, elle cherche tous les moyens pour les provoquer à l'occasion de l'application de la loi de séparation.

Laissons dire, laissons faire et restons dans l'esprit libéral de la loi.

M. Pauliac remercie la municipalité de Castelnaud du cordial accueil qu'elle lui a fait et porte un toast aux républicains de Castelnaud.

Les convives font une ovation chaleureuse au président et Conseil Général, cependant qu'au dehors la fanfare fait entendre la Marseillaise.

M. Darquier, maire de Cahors prend la parole.

C'est avec une belle humeur qu'il le fait. Lorsque dit-il, après une longue maladie au cours de laquelle on a désespéré du malade, celui-ci revient à la santé et paraît plus fort, plus vigoureux, l'on dit: « Lo moloouldi lo purga. » Il en est de même du parti républicain de l'arrondissement de Cahors.

Au mois de mai il a été très affaibli, mais aujourd'hui il reparait plus fort, plus vigoureux que jamais.

Le partit est purgé; il est prêt à de nouvelles luttes.

Et M. le docteur Darquier, avec éloquence, affirme la vitalité toujours réelle du parti radical auquel on doit les nombreuses réformes dont le pays profite actuellement. C'est dire que ce parti mérite qu'on lui fasse confiance; aussi il s'agit de l'organiser plus fortement de façon qu'avant peu l'arrondissement de Cahors tombe aux mains de la réaction soit en lui libéré.

Il boit aux républicains de l'arrondissement et aux victoires futures du parti.

Des applaudissements nourris éclatent à la fin de l'éloquente improvisation du maire de Cahors.

M. Cocula fait l'éloge de la municipalité de Castelnaud, du maire si dévoué M. Mazellé qui lui ont fait un accueil si cordial.

Il est heureux d'être venu, car il a tenu à apporter son témoignage de sympathie à M. de Monzie, et le salut républicain de Gourdon aux républicains de Castelnaud.

Il déplore la situation qui est faite à l'arrondissement de Cahors par suite de l'élection d'hommes qui ne représentent ni les vœux ni les aspirations des républicains de l'arrondissement.

Il est certain que de ce jour ceux-ci en seront libérés dans 4 ans, car cette tutelle pèse. Il faudra s'en débarrasser.

Il préconise l'union, l'organisation des comités qui seuls permettront de vaincre dans les luttes prochaines.

Avant de terminer, M. Cocula excuse M. Malvy qui n'a pu se rendre à cette belle fête, et M. Mazellé donne connaissance de la lettre du jeune député de Gourdon.

De vifs bravos prouvent à M. Cocula le combien il jouit de la sympathie et de la confiance de tous.

La parole est à M. de Monzie.

L'éloquent orateur est accueilli par de chaleureux applaudissements.

Il dit qu'il est vraiment touché de la présence à cette fête des amis comme Cocula, Pauliac, Darquier, qui sont venus lui apporter leur témoignage de sympathie, car il y a un mérite que d'aller vers ceux qui ont été des vaincus, mais il a confiance en l'avenir.

Le tort du parti, c'est de ne pas s'être organisé; l'organisation est nécessaire et il faut la réaliser le plus tôt possible dans l'arrondissement de Cahors.

M. de Monzie indique alors que le 7 octobre aura lieu à Cahors un Congrès; le parti républicain de chaque commune sera représenté par des délégués.

A ceux-là incombera le rôle de préparer sur des bases solides l'organisation qui assurera la victoire prochaine; et il ne faut pas laisser ignorer cette organisation; il faut que l'administration sache que dans chaque commune il y aura un groupement bien résolu, actif et fort.

M. de Monzie profite de l'occasion pour demander à l'assemblée de vouloir bien donner pleins pouvoirs pour la réunion du 7 aux délégués choisis déjà par le comité.

L'éloquent orateur dit ensuite l'espérer que tous les républicains doivent avoir en l'avenir; il ne faut jamais désespérer et en quelques phrases d'une rare éloquence il montre la ville de Cahors qui, au milieu des disputes, des divisions locales a su résister à ces divisions et a fait triompher la liste républicaine du docteur Darquier.

M. de Monzie fait un éloge sincère, au milieu des bravos de tous les convives, du maire de Cahors et de M. Carlin, qui également assiste au banquet.

L'exemple de Cahors sera suivi dit-il, et après avoir ajouté que dans quelques mois la bataille allait être reprise, M. de Monzie déclare qu'il faut aller à la lutte avec énergie et confiance.

Il rappelle les luttes passées; la campagne hypocrite et louche de faux bonshommes qui ont trahi le parti républicain, après avoir sollicité et obtenu de grosses faveurs.

Il ne faut plus se laisser tromper; c'est pourquoi l'organisation s'impose; par elle seule on arrive à remporter des victoires éclatantes.

Une ovation enthousiaste est faite à l'éminent orateur; pendant plusieurs minutes les bravos éclatent nourris de tous les points de la salle du banquet.

Il est 9 heures: la série des discours est terminée; la séance est levée aux sons de la Marseillaise qui fait entendre une fanfare placée dans la cour de l'école.

Au dehors la foule est considérable: sur la promenade brillamment illuminée, un feu d'artifice est tiré à la grande joie de la population, puis un bal très animé a lieu.

La fête est superbe, tout le monde est ravi de cette belle journée, et c'est pourquoi nous prions les organisateurs du comice, et l'excellent maire de Castelnaud, M. Mazellé, de recevoir avec nos plus vifs remerciements pour leur accueil cordial nos plus sincères félicitations.

L. B.

N. B. — La fêterepublicaine de Castelnaud avait porté à son paroxysme la colère des malheureux réactionnaires de la ville. Pâles et courroucés, les quelques hobereaux cléricaux qu'on a pu entrevoir, ne pouvaient parvenir à dissimuler leur rage et leur dépit. Mais nous devons une mention spéciale à M. le docteur Bessières, ancien conseiller général, qui

croit depuis quelques mois s'être découvert de l'esprit (demandez au Réformateur !!)

M. Bessières, parlant de nous tous et spécialement des personnalités politiques présentes, nous a traités de pitoyables « bêtes »: Ce mot qui fut connu au banquet, obtint un succès considérable que nous ne voulons pas laisser ignorer à son auteur.

Pour qui connaît la vaste intelligence (!) de M. Bessières, son instruction si complète (!), sa haute éducation (!) et son flair d'artilleur (!!!!), des appréciations aussi lapidaires sont un sujet inépuisable de joyeuses remarques.

M. Bessières doit savoir que ses colères et ses mots ont le don de faire beaucoup rire à ses dépens.

Un simple conseil à cette illustre épave: Lors que depuis plus de 20 ans on a eu la bonne fortune — qui pourrait bien prendre fin — d'exercer seul dans un canton, la profession de médecin, qu'on est intelligent comme M. Bessières (!!!) aimé et estimé comme lui (!!!!!) on ne se fait point chasser honteusement du conseil municipal, on se terre et on se tait.

Mais M. Bessières qui n'est pas « bête » parle et... écrit; il est jaloux des lauriers de son pharmacien.

Nos amis de Castelnaud sont décidés à mettre à la raison ces deux morticoles; nous les y aiderons de notre mieux.

Sanzet

Fête civique. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu le Dimanche 30 septembre et Lundi 1er octobre.

Dimanche 30 septembre: 7 h. du matin, annonce de la fête par des salves d'artillerie; 8 h., arrivée de la musique qui parcourra les principales rues de la ville; 10 h., plantation de l'arbre de la liberté; 11 h., distribution de bouquets; 2 h. soir, mat de cocagne, jeu de la cruche, course au cerceau pour enfants; 4 h., bal de jour dans la salle richement décorée; 7 h., illumination des places, avenues et édifices publics; 9 h., grand feu d'artifice de la maison Provençal, de Montoux; 9 h. 1/2, superbe retraite aux flambeaux avec char allégorique; 10 h., bal de nuit.

Lundi 1er octobre: 8 h., réveil en musique; 9 h., tir aux pigeons; 2 h. soir, jeux divers; 4 h., bal de jour; 7 h., nouvelles illuminations; 9 h., bal de nuit, bataille de confetti et serpents; minuit, clôture de la fête.

Les étrangers trouveront accueil sympathique et fraternel, de nombreuses distractions: manèges, balançoires, tourniquets, tirs et jeux divers.

La Commission des fêtes.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Etat civil des mois de juillet et août — Naissances: Albine-Palmire-Eulalie Albert, à Gaillac, commune de Cajarc; Justin-Louis Massip, à Andresse, commune de Cajarc; Pierre-Edouard-Urbain-Edmond Lahuard; Edmond-Pierre Sansou, de Sauzet, commune de Cajarc; Augusta-Sara-Albertine Ladooux, à Laplagne, commune de Cajarc.

Mariage: Jean-Baptiste Gaillard, et Marie-Françoise Magniel à Paris.

Décès: Léontine Albert, épouse Isidore Couybes, 58 ans, sans profession; Joseph Calmette, cultivateur 65 ans; Elisa Cassayre, 27 ans, à Saint-Berau, commune de Cajarc; Euphrasie Fraysse, 72 ans, sans profession, veuve de Louis Delbos; Jean-Pierre-Pourcel, 63 ans, boulanger; Rose Pons, 78 ans, sans profession.

Figeac

Jours secondaires des jeunes filles.

La rentrée des classes aux cours secondaires des jeunes filles aura lieu le lundi 1er octobre pour les pensionnaires, et le lendemain mardi 2 octobre pour les externes et les demi-pensionnaires.

Mme la directrice se tient à la disposition des familles les lundi, jeudi et samedi, de 10 heures à midi et de 2 heures à 4 heures.

Saint-Géré

Foire. — La foire du 22 courant a été importante malgré la sécheresse.

Voici les divers cours pratiqués. Froment, 13,50 à 14,50 seigle 10 à 11 fr.; avoine, 7 fr. à 7,50; mais 15 à 16 fr. sarrasin, 11 à 11,50; pommes de terre, 2 à 3 fr.; fèves, 18 à 19 fr., le tout le sac de 80 litres.

Bœufs d'attelage, 400 à 700 fr. la paire; bœufs gras 60 à 65 fr. les 100 kilos; veaux, de lait, 0,70 à 0,85 les kilos, poids vif; moutons, 15 à 25 fr. la pièce; porcs gras, 84 à 100 fr. les 100 kilos; porcelets, 6 à 15 fr. pièce.

Poules, 1,20; poullets, 1,40; canards, 1,50, lapins domestiques, 0,60, le tout le kilo.

Œufs, 1,05 la douzaine; beurre, 2 fr. le kilo.

Raisins de table, 16 fr. les 100 kilos. Viande de boucherie. — Veau 1,30; moutons, 1,40, le tout le kilo.

Foire. — Vu la grande sécheresse qui

sévit dans la contrée, la foire du 22 septembre n'a pas été fort belle.

Néanmoins, les marchés étaient assez bien approvisionnés et quelques transactions ont eu lieu; les bœufs gras se vendaient de 900 à 1.000 fr. la paire, ceux de labour, de 600 à 700 fr.; les moutons ou brebis, de 40 à 50 fr. la pièce; les porcs moyens ou demi-gras de 45 à 50 fr., les 50 kilos, poids vif; les porcelets, de 20 à 30 fr. pièce.

Le marché aux volailles était bien garni; les poulets se vendaient 0,60 le demi-kilo, les canards 0,50; les dindons 0,55; les oies, de 0,70 à 0,80 le demi-kilo; les lapins, 1,50 les livrés, 0,60 le demi kilo; à 5 fr. la pièce; les perdreaux, 2 fr. à 2,50 la pièce; les œufs valaient 0,70 la douzaine.

Le marché aux céréales était bien garni; le blé se vendait 11,50 l'hectolitre; le seigle 10 fr.; le maïs 11 fr.; les pommes de terre 4,50 les 50 kilos.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Contributions directes. — Notre compatriote M. Carne, contrôleur rédacteur principal de première classe des contributions directes à Toulouse, ancien contrôleur à Gourdon, est nommé inspecteur de deuxième classe dans la Haute-Loire.

Incendie. — Vendredi soir un incendie provoqué par la sécheresse s'est déclaré au Pech-Peyroux, dans un bois qui a été la proie des flammes dans un laps de temps assez court.

Etat civil du 1er au 15 septembre. — Naissances: Jardel Méline, aux Lavandes; Calès Jean-Ernest, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Mariages: Cayrol Edmond-Eloi, instituteur à Bétaille, 27 ans, et l'anté-jour Elisabeth-Noémie, institutrice, 21 ans, de Gourdon; Bos Jean-François, cultivateur, 35 ans, de St-Chamarand, et Lespinasse Angélique, sans profession, 72 ans, veuve Rossignol, rue Maris; Miquel Pierre, sans profession, 68 ans (hospice); Garcia Paul-Louis, 3 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville; Roussel Isaac, facteur des postes, 51 ans (hospice); Villars Jo-eph, cultivateur, 67 ans, au Débat; Cavalé Gaspard, sans profession, 68 ans (hospice); Ginesté Pierre, sans profession, 70 ans, à la Borne-de-Jaubert; Balezac Jean, sans profession, 68 ans (hospice).

Tribunal correctionnel. — A l'audience correctionnelle du 22 septembre 1906, a été appelée et jugée l'affaire suivante: Les nommés Jean Maniol, âgé de quarante-neuf ans, retraité, et Ernest Maniol, âgé de vingt ans, son fils, domiciliés à Miers, sont inculpés de coups et blessures.

Après l'audition de plusieurs témoins, un éloquent réquisitoire de M. Guitteau, substitut, et une habile plaidoirie de M. Serres, avocat, défenseur des prévenus, le tribunal a condamné savoir: Maniol père, pour coups et blessures, à 25 fr. d'amende, avec application de la loi Bérenger, et Maniol fils, pour violences légères seulement, à 10 fr. d'amende, et tous deux solidairement aux frais.

Souillac

Incendie dans les bois. — Samedi dans l'après-midi, le feu s'est déclaré dans les bois qui se trouvent entre les villages du Roc et de Mareuil.

En peu de temps l'incendie prit des proportions considérables. Les flammes se rapprochaient rapidement du village du Roc, aussi tous les efforts de la population se portèrent ils de ce côté-là.

A dix heures du soir, la part du feu était faite et tout danger était conjuré. 85 hectares de bois environ ont été la proie des flammes. L'on ignore les causes de ce sinistre.

Bibliographie

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2582 (22 septembre 1906).

Le président de la République à Marseille: visite à l'exposition; inauguration du monument Puget; promenade en mer. — La famille impériale russe à Peterhof. — Les grandes manœuvres allemandes: le ballon à signaux; le télégraphe optique; l'artillerie de campagne. — La fonderie de canon Krupp. — Le déchargement du Montagu. — Revue comique, par Testevuide. — Echos, par Jenowski.

Le numéro: 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Reuilly, Paris, 6e. — Sommaire de 23 septembre 1906.

Gustave Toulouze; madame Lambelle. — Jean Pommerol; Voyage circulaire. — Henryk Sienkiwicz; Quo Vadis. — Paul Féval; Chasse aux traitres. — Variétés: la Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités ete.

Paris, départements, Algérie et Tunisie; six mois 8 fr., un an 15 fr. — Etranger, union postale: six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

La Vie est prolongée

chez les pitisiques quand ils prennent régulièrement de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude.

L'Emulsion Scott soulage toujours considérablement le pitisique et, si prise à temps, le guérit; les Docteurs l'affirment.

Et ceci s'explique très bien :

L'Emulsion SCOTT composée de produits de toute première qualité, préparée scientifiquement, est le remède par excellence; avec l'Emulsion Scott vous suralimenterez votre malade de façon pratique sans lui fatiguer l'estomac et bientôt vous l'aurez rendu à la vie. Songez alors au péril que vous feriez courir à votre cher malade en lui donnant, sous prétexte d'économie, une émulsion, bon marché peut-être, mais sans valeur nutritive; vous le mèneriez droit à sa perte.

Aussi réclamez toujours bien la véritable Emulsion Scott et n'acceptez que les facons dont l'enveloppe porte la marque: "le Pêcheur et la morue".

4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.



LES ŒUVRES D'ALFRED DE MUSSET

à 60 centimes le volume. Les Editions Parisiennes dont le succès s'affirme de jour en jour avec les œuvres de Alfred de Musset à 60 centimes le volume, publie aujourd'hui: Une Métrée de Bon Jean, suivie d'étimologies étudiées sur Rachel, sur Pauline, Garcia, etc.

On voit dans cet élégant volume si judicieux illustré toute l'india variété du génie de l'admirable poète.

MARCHÉS AUX PRUNES

Issigeac (Dordogne), 23 septembre. — Voici les cours pratiqués: les 50 à 55 fruits au demi-kilo, 45 fr.; les 60 à 65, 35 fr.; les 70 à 75, 28 fr.; les 80 à 85, 23 fr.; les 90 à 95, 19 fr.; les 100 à 105, 16 fr.; les 110 à 115, 13 fr.; les 120 à 125, 11 fr.; fretin, 7 fr., le tout les 50 kilos. Apport sur le marché, 400 quintaux, tous vendus.

Bulletin Financier

Paris, 24 septembre

Les dispositions qui se manifestent au début du marché restent telles qu'elles étaient samedi; la perspective d'une nouvelle augmentation du taux de l'escompte à Londres et la gravité de l'état de santé du Sultan, retardent toute reprise. En clôture cependant on devient meilleur.

Notre rente fait 96,60. Les établissements financiers demeurent très fermes sans grandes variations. La Banque de Paris cote 1.562; le Comptoir National d'Escompte progresse à 684; le Foncier vaut 682; le Crédit Lyonnais se négocie à 1197; la Société Générale est recherchée à 654.

Le Suez conserve le cours de 4.450, le Rio toujours poussé par la hausse du cuivre passe à 886.

Nos chemins ont une très bonne tenue mais ils s'en tiennent au cours de clôture de samedi. L'Est se traite à 890; le Lyon à 1.320; le Nord à 1.710; l'Orléans à 1.387.

Les rentes étrangères sont plutôt hésitantes: l'Extérieure cependant revient à 96,60; l'Italien se maintient à 102,80; le Portugais baisse à 70,50; le Serbe vaut 81,50; le Turc mieux influencé revient à 94,80; la Banque Ottomane à 666. Nous retrouvons les russes: le 3 0/0 1891 à 58,80; le 3 0/0 1896 à 57,50; le Consolidé à 70,75; le 5 0/0 nouveau à 80,70.

Sur le marché en Banque, la New-Kaffirs est bien tenue à 26. La British Molybdenite se poursuit sa marche en avant à 62,50.

Le marché des mines d'or est plutôt lourd aujourd'hui. La Goldfields fait 98,50; la Samner and Jack à 32,25; la Robinson Deep à 125; la Central Mining se traite à 343.

Mal de Tête

MIGRAINE - NÉURALGIE

Immédiatement soulagé et guéri par badigeonnage d'ÉDRINE

Rien à avaler

1 fr. 50 le flacon. — Dépôt pour Cahors: Pharmacie FOURNIE, place du Marché; pour Gourdon, phie MEULET.

MOTEUR A PÉTOLE

ABSOLUMENT NEUF

(Force deux chevaux)

A vendre dans de bonnes conditions S'adresser au bureau ou à M. DELMAS, boulanger à Puy-l'Evêque

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état. S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE

A prix réduit

UNE OBLIGATION

DE LA Société des Gaz Liquéfiés

DE LUZEC

Les Habitants de Cahors

peuvent maintenant faire cesser leurs maux de dos en suivant le conseil d'un homme qui demeure à Agen.

M. J. Garbay, 55, route du Gaz, à Agen, nous dit:

« Voilà environ huit ans que je souffrais d'une rétention d'urine, mais depuis huit mois les douleurs étaient insupportables dans le dos et dans le bas-ventre. Je ne savais pas comment me tenir, car, pour faire un mouvement, j'en aurais bien crié de douleur. La nuit je n'avais pas de repos possible, je me qualifiais d'appetit et j'étais toujours très constipé. J'avais les chevilles et les jambes enflées. Je ne pouvais plus me baisser qu'avec la plus grande difficulté et j'étais quelquefois pris d'étourdissements pour me relever. J'avais déjà dépensé tant d'argent en remèdes inutiles que j'étais résigné à subir mon malheur sans sortir, quand un ami me conseilla d'essayer encore les Pilules Foster pour les reins vendues à la pharmacie Oriac, à Cahors. Dès les premiers jours de traitement, l'appétit me revint et mes maux de reins disparurent. Moins d'une semaine après, j'étais plus souple, mes urines étaient plus faciles, je reposais mieux la nuit et j'étais à ma grande satisfaction bien soulagé. Aujourd'hui, malgré mes 77 ans, je me baigne comme à vingt ans. Je fais n'importe quel mouvement sans douleur et il me semble que j'ai repris une nouvelle vie. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

L'espérance pour les gens âgés. Des centaines de vieillards âgés de 70 à 90 ans ont été guéris radicalement de la maladie des reins et de la vessie par les Pilules Foster pour les reins. Ce remède soulage et guérit d'une manière permanente les reins des vieillards comme ceux des jeunes. C'est un remède unique et spécial pour les reins et la vessie.

Exigez bien les véritables Pilules Foster pour les reins dont l'efficacité est universellement connue. Elles sont uniques dans leur genre. Surtout, ne vous laissez pas substituer une imitation avec un nom plus ou moins approchant, car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 10 francs les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à: Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 9.

LIQUEUR

FABRIQUEE A TARRAGONE

PAR LES PERES CHARTREUX

FORCE VIRILE

retrouvée à tout âge par traitement scientifique soutenu

Courage exercé gratis, demande: D'ORLÉANS, 20, r. Richer, Paris. Affections nerveuses, viciés urinaires, estomac et autres maladies. Consultations: Mardi, Jeudi, Samedi, de 4 à 6 heures.

Le véritable SEL VICHY-ETAT

est le seul extrait des célèbres sources de l'ÉTAT

## Bibliographie

Le numéro des *Annales* est particulièrement varié, cette semaine. On y peut lire un bien bel article du général Gallieni sur la vie du soldat aux colonies, de délicieuses impressions rapportées du Bugey, pays des gourmands, par M. René Bazin, et de Douméry, par Mme Yvonne Sarcay; une étude d'Adolphe Brisson sur les étudiants russes à propos du drame d'Interlaken; une maîtrise page de Paul Bourget sur Alfred Musset et Henri Heine, et une infinité d'autres chapitres intéressants, musique, gravures d'art et d'actualité.

Le numéro: 25 centimes (Abonnements: 10 fr. par an).

### Le soldat aux colonies

Le général Gallieni donne cette semaine, dans les *Annales*, de précieux conseils aux officiers et aux soldats qui résident aux colonies. Détachons un fragment de son étude:

Un pays n'est pas conquis et pacifié quand une opération militaire y a décimé les habitants et courbé toutes les têtes sous la terreur qu'inspirent les procédés qu'elle est obligée d'employer. Le premier effort calmé, il germera dans la masse des fermentes de révolte, que les rancunes accumulées par l'action brutale de la force multiplieront et feront croître encore. Tout au moins, il restera dans les esprits une méfiance instinctive, qu'il faut à tout prix calmer. Tant que cette méfiance existera, le régime civil sera prématuré: le conquérant seul est assez fort pour se permettre

des actes de clémence que le peuple ne prendra pas pour de la faiblesse et qui le rallieront à nous. L'organisation des territoires militaires, avec sa surveillance étroite, est seule capable de fouiller assez profondément dans les bas-fonds pour en extirper les germes de rébellion qui pourraient y subsister.

Pendant cette période, les troupes n'ont plus qu'un rôle de police qui passe bientôt à des troupes spéciales, milice et police proprement dites; mais il est sage de mettre à profit les inépuisables qualités de dévouement et d'ingéniosité du soldat français. Comme surveillant de travaux, comme instituteur, comme ouvrier d'art, comme chef de petit poste, partout où l'on fait appel à son initiative, à son amour-propre et à son intelligence, il se montre à la hauteur de sa tâche. Et il ne faudrait pas croire que cet abandon momentané du champ de manœuvres soit préjudiciable à l'esprit de discipline et aux sentiments du soldat militaire. Le soldat des troupes coloniales est assez vieux, en général, pour avoir, maintes fois, parcouru le cycle des exercices et ne plus avoir grand-chose à apprendre dans les théories et accomplissements auxquels on exerce les recrues de France. Les services qu'on réclame de lui, au contraire, entretiennent une activité morale et physique qui est décapée par l'intérêt de la besogne qui lui est confiée.

En outre, en intéressant ainsi le soldat à notre œuvre dans le pays, on finit par l'intéresser au pays lui-même. Il observe, il retient, il calcule même, et souvent, au moment de sa libération, il sera désireux de mettre en valeur quelque coin de terre, à utiliser dans la colonie les ressources, de son art, à la faire bénéficier, en un mot, de

son dévouement et de sa bonne volonté. Il devient un des plus sérieux éléments de la petite colonisation, complètement indispensable de la grande. Dans toutes nos colonies, de nombreuses demandes de nos soldats se sont produites dans ce sens. Elles sont à favoriser et à encourager.

Général GALLIENI

## CENTRAL-GARAGE R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dém. 5 pl., dais, glaces. Rem. à neuf.  
Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP, 2 cyl. Magnéto. Tonn. 4 pl. dais et glaces.  
Voiture MORS, 8 HP, 2 cyl. Magnéto. Tonn. 4 pl., dais et glaces.  
Voiture UNIC (G. Richard et C<sup>o</sup>), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale.  
Voiture PANHARD-LEVASSOR, 15 HP. carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise, cap. amér.  
Voitures légères neuves, SIZAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai.  
Voiture Electrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant élect. d'accumulateurs de toute capacité.  
Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50%.

Administrateur gérant: A. COURSLANT

## Secrétaire de Rédaction

très au courant des divers services du reportage et de téléphonie, actuellement attaché à un grand quotidien républicain de province, désire, pour raisons de convenances personnelles, changer de résidence et trouver situation identique dans une ville importante. Huit ans de Presse, excellentes références.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales R. F.

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

## VOULEZ-VOUS SAUVER VOS VOLAILLES? EMPLOYEZ

l'ÉLIXIR AVIOPHILE

Prix du flacon..... 1 fr. 50  
Envoi franco gare contre un mandat de 2 fr. 10 adressé à M. SOULIER, médecin-vétérinaire à Catus

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

## Chemin de fer d'Orléans

Nouvelles cartes individuelles et de famille donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif.

La Compagnie d'Orléans vient d'apporter une utile amélioration au système des cartes à demi-tarif qui, moyennant le paiement préalable d'une certaine somme, donnait déjà le droit de voyager à moitié prix, soit sur toute l'étendue des réseaux français, soit sur trois de ces réseaux, soit sur un seul.

Cette Compagnie, en effet, délivre, à dater du 16 août 1906, des cartes individuelles et de famille, valables 6 mois et 1 an, et donnant le droit de circuler à demi-tarif sur une fraction du réseau, déterminée, suivant ses convenances par le voyageur lui-même.

La somme à débourser varie suivant que l'étendue de la zone tracée atteint 300, 600 ou 1 000 km. et l'économie que la combinaison permet de réaliser est naturellement d'autant plus grande que le parcours est plus élevé.

Les cartes délivrées aux membres d'une même famille (femme, mari ou enfants) avec faculté pour chacun d'eux, d'en faire usage isolément, comportent sur le prix des cartes individuelles, des réductions de 20 à 50 0/0.

Cette amélioration qui permettra à de nombreuses catégories de personnes (fonctionnaires, commerçants, industriels, voyageurs de commerce, propriétaires, chasseurs, etc.) de réaliser sous une forme très pratique, d'importantes économies de frais de voyage, sera certainement très appréciée du public.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 87

## UN MÉNAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

Il raconta, d'un son de voix factice, l'histoire de la maladie de la comtesse morte, dont l'horrible secret lui avait été confié par Bianchon, l'histoire de la mort d'Agathe, l'histoire de la mort du bonhomme Rouget dont s'était vanté le comte de Brambourg, l'histoire de la mort de la Descoings, l'histoire de l'emprunt fait à la caisse du journal et l'histoire des meurs de Philippe dans ses mauvais jours.

— Monsieur le comte, ne lui donnez votre fille qu'après avoir pris tous vos renseignements: interrogez ses anciens camarades, Bixiou, le capitaine Giroudeau, etc.

Trois mois après, le colonel comte de Brambourg donnait à souper chez lui à du Tillet, à Nucingen, à Rastignac, à Maxime de Trailles et à de Marsay. L'amphitryon acceptait très insolemment les propos à demi consolateurs que ses hôtes lui adressaient sur sa rupture avec la maison de Soulanges.

— Tu peux trouver mieux, lui disait Maxime.

— Quelle fortune faudrait-il pour épouser une demoiselle de Grandlieu? demanda Philippe à de Marsay.

— A vous?... on ne donnerait pas la plus laide des six à moins de dix millions, répondit insolemment de Marsay.

— Bah! dit Rastignac, avec deux cent mille livres de rente, vous auriez mademoiselle de Langeais, la fille du marquis; elle est laide, elle a trente ans, et pas un sou de dot: ça doit vous aller.

— J'aurais dix millions dans deux ans d'ici, répondit Philippe Bridau.

— Nous sommes au 16 janvier 1829! s'écria du Tillet en souriant. Je travaille depuis dix ans, et je ne les ai pas, moi!

— Nous nous conseillerons l'un l'autre, et vous verrez comment j'entends les finances, répondit Bridau.

— Que possédez-vous en tout? demanda Nucingen.

— En vendant mes rentes en exceptant ma terre et mon hôtel que je ne puis et ne veux pas risquer, car ils sont compris dans mon majorat, je ferai bien une masse de trois millions.

Nucingen et du Tillet se regardèrent; puis, après ce fin regard, du Tillet, dit à Philippe: — Mon cher comte, nous travaillerons ensemble si vous voulez.

De Marsay surprit le regard que du Tillet avait lancé à Nucingen, et qui signifiait: — A nous les millions! En ef-

fet, ces deux personnages de la haute banque étaient placés au cœur des affaires politiques de manière à pouvoir jouer à la Bourse, dans un temps donné, comme à coup sûr, contre Philippe quand toutes les probabilités lui sembleraient être en sa faveur, tandis qu'elles seraient pour eux. Et le cas arriva.

En juillet 1830, du Tillet et Nucingen avaient déjà fait gagner quinze cent mille francs au comte de Brambourg, qui ne se défia plus d'eux en les croyant loyaux et de bon conseil. Philippe parvint par la faveur de la Restauration, trompé surtout par son profond mépris pour les péquins, eut à la réussite des Ordonnances et voulut jouer à la hausse; et tandis que Nucingen et du Tillet, qui curent à une révolution, joèrent à la baisse contre lui. Ces deux fins comères abondèrent dans le sens du colonel comte de Brambourg et eurent l'air de partager ses convictions; ils lui donnèrent l'espoir de doubler ses millions et se mirent en mesure de les lui gagner.

Philippe se battit comme un homme pour qui la victoire valait quatre millions. Son dévouement fut si remarqué, qu'il reçut l'ordre de revenir à Saint-Cloud avec le duc de Maufrigneuse pour y tenir conseil. Cette marque de faveur sauva Philippe; car il voulait, le 25 juillet, faire une charge pour balayer les boulevards, et il eût sans doute reçu quelque balle envoyée par son ami Gi-

roudeau, qui commandait une division d'assailants.

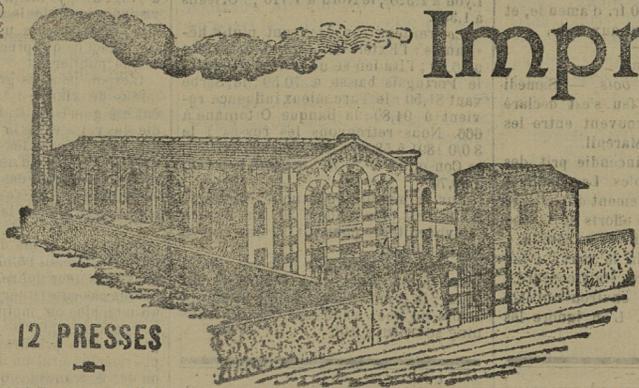
Un mois après, le colonel Bridau ne possédait plus de son immense fortune que son hôtel, sa terre, ses tableaux et son mobilier. Il commit de plus, dit-il, la sottise de croire au rétablissement de la branche aînée, à laquelle il fut fidèle jusqu'en 1834. En voyant Giroudeau colonel, une jalousie assez compréhensible fit reprendre du service à Philippe; qui, malheureusement, obtint en 1835 un régiment dans l'Algérie où il resta trois ans au poste le plus périlleux, espérant obtenir les épaulettes de général; mais une influence malicieuse, celle du général Giroudeau, le laissait là. Devenu dur, Philippe oublia la sévérité du service, et fut détesté, malgré sa bravoure à la Murat. Au commencement de la fatale année 1839, en faisant un retour offensif sur les Arabes pendant une retraite devant des forcessupérieures, il s'élança contre l'ennemi, suivi seulement d'une compagnie qui tomba dans un gros d'Arabes. Le combat fut sanglant, affreux, d'homme à homme, et les cavaliers ne se débarrassèrent qu'en petit nombre. En s'apercevant que leur colonel était cerne, ceux qui se trouvèrent à distance ne jugèrent pas à propos de périr inutilement en essayant de le dégager. Ils entendirent ces mots: — Votre colonel! à moi! un colonel de l'Empire! suivis de hurlements affreux, mais ils re-

joignirent le régiment. Philippe eut une mort horrible, car on lui coupa la tête quand il tomba presque haché par les yatagans.

Joseph, marié vers ce temps, par la protection du comte de Sérizy, à la fille d'un ancien fermier millionnaire, hérita de l'hôtel et de la terre de Brambourg, dont n'avait pu disposer son frère, qui tenait cependant à le priver de sa succession. Ce qui fit le plus de plaisir au peintre, fut la belle collection de tableaux. Joseph à qui son beau père, amassa tous les jours des écus, possédait déjà soixante mille francs de rente. Quoiqu'il peigne de magnifiques toiles et rende de grands services aux artistes, il n'est pas encore membre de l'Institut. Par suite d'une clause de l'acte de son majorat, il se trouve comte de Brambourg, ce qui le fait souvent puffer de rire au milieu de ses amis, dans son atelier.

— Les bons comtes, ont les bons habits, lui dit alors son ami Léon de Lora, qui, malgré sa célébrité comme peintre de paysage, n'a pas renoncé à la vieille habitude de retourner les proverbes, et qui répondit à Joseph à propos de la modestie avec laquelle il avait reçu les faveurs de la destinée: — Bah! la répète vient en mangeant!

FIN.



12 PRESSES

INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollérou  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS